

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives à la gestion : rapport sur l'évaluation
du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de
technologie****Rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du
Pacifique pour le transfert de technologie****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 71/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans lequel la Commission décidait de s'assurer de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Le document contient un aperçu de l'évaluation indépendante du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie effectuée par un consultant extérieur ainsi que des conclusions et recommandations visant à renforcer l'orientation du Centre vers des objectifs précis, sa pertinence, sa viabilité et son efficacité. On y trouve également une description des mesures prises par le secrétariat pour donner suite aux recommandations de l'évaluation ainsi que de nouvelles mesures que la Commission souhaitera peut-être examiner.

I. Historique

1. Par sa résolution 71/1, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Conformément à cette décision, le secrétariat a diligenté en 2018 une évaluation indépendante du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. Les activités du Centre n'avaient fait l'objet d'aucune évaluation indépendante depuis 2003.

2. Le consultant a présenté les résultats de son évaluation aux membres du Conseil d'administration du Centre à sa quatorzième session, tenue à Bangkok les 28 et 29 novembre 2018. Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont extraites du texte intégral du rapport et incluses dans le présent document pour l'information de la Commission¹.

* ESCAP/75/L.1.

¹ Le texte intégral du rapport sur l'évaluation du Centre a été publié sous la cote ESCAP/75/INF/3.

II. Objectif et méthode

3. L'évaluation avait pour but d'éclairer l'examen par la Commission de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière du Centre et de proposer des recommandations à l'administration de la CESAP et à la Commission sur la manière de renforcer la pertinence quant au fond et la viabilité financière du Centre. L'évaluation a porté sur la pertinence quant au fond du mandat du Centre dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur la viabilité du Centre du point de vue de ses ressources financières et humaines et sur les résultats obtenus ainsi que l'efficacité du Centre dans ses activités de renforcement des capacités.

4. L'évaluation a été effectuée conformément aux normes et procédures d'évaluation énoncées dans un fascicule de la CESAP sur les politiques et directives relatives au suivi et à l'évaluation² afin de garantir son caractère indépendant et objectif ainsi que son haut degré de qualité. L'évaluation a été effectuée de juillet à décembre 2018 par M. Filemon Uriarte Jr., ancien Secrétaire (Ministre) pour la science et la technologie des Philippines.

5. L'évaluation incluait un examen complet des documents pertinents, des consultations, des entretiens et une enquête auprès des parties prenantes du Centre. Le consultant s'est rendu en mission à New Delhi du 9 au 11 octobre 2018 et a eu des consultations avec des fonctionnaires gouvernementaux, notamment avec : le Ministre de la science et de la technologie ; un Vice-Secrétaire général du Département du commerce au Ministère du commerce et de l'industrie ; le Président et Directeur général de la Société nationale de développement de la recherche ; de hauts responsables du Département indien de la recherche scientifique et industrielle ; le Directeur général et Administrateur principal de la Fédération indienne des organisations d'exportation et de hauts responsables de l'Alliance internationale pour l'énergie solaire. Il a également eu des entretiens avec des membres du Conseil d'administration du Centre et d'autres acteurs qui ont participé à deux manifestations du Centre, à savoir un forum régional pour des stratégies de renforcement des capacités d'innovation et de gestion des nouvelles, petites et moyennes entreprises (Manille, 18 et 19 juillet 2018) et une consultation régionale sur la réalisation des objectifs de développement durable par des politiques sectorielles de la science, de la technologie et de l'innovation (Bangkok, 27 et 28 août 2018).

III. Conclusions et recommandations

6. L'évaluation contient des conclusions et recommandations concrètes visant à améliorer le rendement du Centre. Elle permet de constater que le mandat du Centre est toujours d'actualité dans le contexte de la réforme en cours de la CESAP et du Programme 2030. Elle montre que la majorité des parties prenantes du Centre est favorable au maintien de celui-ci sur son site actuel à New Delhi. Elle montre également que le Centre a pu mener à bien des activités de renforcement des capacités avec compétence malgré des ressources financières et humaines limitées. Toutefois, étant donné ces contraintes, elle arrive à la conclusion que le Centre ne peut continuer de fonctionner avec efficacité.

² www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP-Monitoring-and-Evaluation--Policy-and-Guide-lines-2017-rev-20180507.pdf

7. Six recommandations, reposant sur les constatations et conclusions de l'évaluation, sont proposées pour renforcer l'orientation du Centre vers des résultats précis, sa pertinence, sa viabilité et son efficacité. Le secrétariat a accueilli ces recommandations avec satisfaction et a marqué son appréciation pour l'entière coopération que les États membres, le pays hôte et autres partenaires de développement ont apportée au consultant chargé de l'évaluation, en participant à des discussions et à des entretiens constructifs et en fournissant des informations pertinentes pour remédier aux problèmes soulevés dans l'évaluation.

8. On trouvera dans les paragraphes ci-après des extraits des recommandations de l'évaluation et une description des mesures prises par le secrétariat pour y donner suite ainsi que de nouvelles mesures que la Commission souhaitera peut-être examiner.

Recommandation 1 : Maintenir le Centre sur son site actuel à condition que le pays hôte s'engage à accroître sa contribution financière au Centre, pendant une période convenue, à un niveau comparable à celui des contributions des gouvernements accueillant d'autres institutions régionales de la CESAP.

Recommandation 2 : Renégocier l'accord avec le pays hôte pour permettre que les fonds provenant du Gouvernement indien soient utilisés pour recruter du personnel international, au moyen d'un amendement formel ou d'un échange de courrier, ou en suspendant la disposition de l'article XIII 1 d) par un échange de courrier, selon la formule la plus commode, afin que la contribution du pays hôte puisse être immédiatement utilisée pour financer les salaires et indemnités des effectifs recrutés sur le plan international.

9. En ce qui concerne les recommandations 1 et 2, le secrétariat est actuellement en consultation avec le pays hôte à propos de sa contribution financière au Centre, notamment à l'occasion de missions officielles comme celle de la Secrétaire exécutive en janvier 2019 et celle du Secrétaire exécutif adjoint en octobre 2018 à New Delhi. Ces consultations ont confirmé que le pays hôte était satisfait des activités du Centre et qu'il souhaitait renforcer celui-ci dans le cadre de l'accord avec le pays hôte et envisageait sérieusement d'accroître sa contribution volontaire au titre du soutien institutionnel. Le secrétariat poursuivra ses discussions bilatérales avec le Gouvernement indien afin de résoudre la question de l'accord avec le pays hôte et celle du financement nécessaire pour les effectifs recrutés sur le plan international, conformément à ces recommandations et à la décision prise par les membres du Conseil d'administration à sa quatorzième session, tenue à Bangkok les 28 et 29 novembre 2018.

Recommandation 3 : Encourager vivement la mise en œuvre de la décision prise par le Conseil d'administration en 2009 priant instamment les États membres d'accroître leur appui institutionnel en faveur d'une contribution annuelle de 30 000 dollars de la part des pays en développement et de 7 000 dollars de la part des pays les moins avancés afin de permettre au Centre de servir les membres et membres associés avec efficacité dans la durée.

10. En ce qui concerne la recommandation 3, la Commission souhaitera peut-être renouveler son appel aux membres et membres associés pour qu'ils continuent de verser des contributions volontaires afin de soutenir les activités du Centre et envisagent d'accroître ce soutien pour permettre à celui-ci d'aider plus efficacement les pays membres de la CESAP à réaliser les objectifs de développement durable en application du paragraphe 4 e) de la résolution 71/1 et du paragraphe 2 de la résolution 72/3. La Commission voudra peut-être

également prêter une attention particulière aux décisions prises par les membres du Conseil d'administration du Centre à sa quatorzième session, invitant les membres et membres associés à envisager d'accroître leurs contributions volontaires, à financer de nouveaux projets de coopération technique, à élaborer de nouveaux projets conjoints, et à mettre des experts nationaux à la disposition du Centre³.

11. Le secrétariat poursuit ses efforts pour obtenir un accroissement des contributions volontaires des membres et membres associés de la CESAP ainsi que d'autres sources pour financer les activités du Centre. Au cours du premier trimestre de 2019, le secrétariat a envoyé des lettres officielles aux membres du Conseil d'administration du Centre ainsi qu'aux membres et membres associés de la CESAP les invitant à verser des contributions volontaires au Centre conformément à la recommandation 3 et aux recommandations faites par le Conseil d'administration en 2009.

Recommandation 4 : Étoffer les effectifs du Centre en le dotant de postes d'administrateur supplémentaires, soit un P-5, un P-4, un P-3 ainsi que du personnel technique et d'appui correspondant.

12. En ce qui concerne la recommandation 4, le secrétariat va lancer une campagne de recrutement d'administrateurs internationaux et de personnel technique et d'appui correspondant pour étoffer les effectifs du Centre une fois qu'il aura reçu des contributions volontaires supplémentaires suffisantes du pays hôte et des autres membres et membres associés de la CESAP. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Centre ne dispose d'aucun administrateur international, hormis le fonctionnaire responsable par intérim, suite à la réaffectation du poste P-5 à la CESAP conformément au paragraphe 4 c) de la résolution 71/1, dans lequel la Commission précisait que les institutions régionales seraient principalement financées par des ressources extrabudgétaires. Comme l'accord de pays hôte ne permet pas à la CESAP d'utiliser les fonds provenant du Gouvernement indien au titre de l'appui institutionnel pour recruter des effectifs sur le plan international, la viabilité du Centre continuera d'être compromise tant que la question soulevée dans la recommandation 2 n'aura pas été réglée.

Recommandation 5 : S'efforcer d'établir des partenariats pluripartites solides et des rapports constructifs avec les secteurs privé et non gouvernemental, par exemple en tissant des liens et en coopérant avec divers réseaux de transfert de technologie.

13. En ce qui concerne la recommandation 5, le Centre s'est employé activement à établir de nouveaux accords de partenariat et à renforcer les accords de partenariat existants avec les secteurs privé et non gouvernemental. En 2018, le Centre a établi des partenariats institutionnels et renforcé les partenariats existants avec plus de 17 organisations, notamment la Commission économique pour l'Europe, la CNUCED, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Banque asiatique de développement, l'Association des États riverains de l'océan Indien et le Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud.

³ ESCAP/APCTT/GC/2018/4.

Recommandation 6 : Mettre davantage l'accent, dans le programme de travail du Centre, sur le transfert, la dissémination et la diffusion des technologies émergentes et écologiquement rationnelles dans les pays en développement à des conditions favorables dans les activités de renforcement des capacités et de coopération technique.

14. En ce qui concerne la recommandation 6, le programme de travail du Centre pour 2019 a déjà été aligné sur la recommandation.
